UCO Cahiers de recherche en économie-gestion
N° 2024-eco-07

UCO Working Paper Series in Economics and Business Administration
N° 2024-eco-07

Octobre 2024

La mise en œuvre du “bon scolaire”

Didier Maréchal
Association des Économistes Catholiques

UCO
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

EGEI
Éthique et Gouvernance de l'Entreprise et des Institutions

Université catholique de l'Ouest
Faculté de Droit, Économie, Gestion et Science politique
3 place André Leroy, 49008 Angers, France
Responsable : Karl-F. ISRAEL, kisrael@uco.fr
https://recherche.uco.fr/equipe/egei

La mise en œuvre du *"bon scolaire"*

Didier Maréchal[1]

Résumé

Cet article propose une illustration concrète de l'instauration d'un chèque éducation, mesure préconisée par Milton Friedman dès 1962, en la mettant dans une perspective internationale afin d'illustrer la diversité des mesures possibles et les avantages et inconvénients des diverses applications envisageables.

Le *« chèque éducation »* ou encore *« bon scolaire »* est une mesure devant permettre aux parents de pouvoir choisir l'établissement d'enseignement auquel ils vont confier une partie de l'éducation de leur(s) enfant(s). Sa définition, ses modalités d'application sont diverses et les exemples de mise en œuvre sont nombreuses. L'objet de cette synthèse est de faire un tour d'horizon des pays l'appliquant, de ses avantages et inconvénients communément admis, des bénéfices induits, et d'en tirer quelques conclusions pratiques. Ce texte vient préciser et permet d'illustrer les modalités d'application d'une mesure envisagée dans un travail de recherche effectué au sein de l'AEC[2] et présenté dans l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon auquel nous renvoyons[3].

Milton Friedman (1912-2006, Prix Nobel d'économie en 1976) a imaginé et théorisé le concept de *« chèque éducation »,* également connu sous le nom de *« voucher éducation »,* en 1962[4]. C'est un système de financement de l'éducation qui permet aux parents de recevoir un montant fixe ou un bon sous forme de chèque du gouvernement ou de l'administration locale pour financer l'éducation de leur(s) enfant(s) dans l'établissement scolaire de leur choix (public, privé sous ou hors contrat). Ce système, neutre pour les finances publiques, vise à offrir plus de liberté de choix aux parents en matière d'éducation et à encourager la concurrence entre les établissements scolaires pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Le fonctionnement du chèque éducation varie selon les pays et les régions.

Avant de donner une illustration de cette diversité, il est possible de retenir un certain nombre d'éléments récurrents qui constituent en quelque sorte une référence commune à défaut de parler de *« cahier des charges »*[5].

• *Un principe général*

Cinq rubriques peuvent être retenues dans cette optique :

- forme et modalités d'attribution : chaque parent se voit attribuer un chèque éducation pour chaque enfant scolarisé ; son montant est généralement déterminé en fonction de facteurs objectifs tels que l'âge de l'enfant ou le niveau d'éducation (primaire, secondaire, etc.) ; dans certains cas le revenu familial est également pris en compte ;
- choix de l'établissement : les parents peuvent utiliser ce chèque éducation pour payer tout ou partie des frais de scolarité dans l'école de leur choix ; cela peut inclure

---

[1] Didier Maréchal, Trésorier de l'Association des Économistes Catholiques et de l'Association Droite Libre-Démocratie Directe en France, est expert-comptable et commissaire aux comptes.

[2] Association des Économistes Catholiques.

[3] LECAILLON, J.-D., *La famille au cœur de l'économie,* Travaux de recherche de l'AEC, Salvator, 2024.

[4] FRIEDMAN, M., Capitalism and Freedom, University of Chicago Press, 1962.

[5] Sur ce thème, on pourra consulter : LECAUSSIN, N., *« L'autonomie et le chèque éducation, ça marche »,* IREF, 10 octobre 2017 ; FONDATION POUR L'ECOLE, *« La Suède et le chèque éducation »,* 27/11/2013 ; *Revue française d'administration publique,* n°148, 2013, pp. 923-37.

des écoles publiques, des écoles privées, des écoles confessionnelles, des écoles spécialisées ou d'autres établissements éducatifs ;

- recherche de flexibilité : le système a vocation à offrir aux parents une plus grande flexibilité dans le choix de l'éducation de leur(s) enfant(s) ; ils peuvent opter pour des écoles qui correspondent à des besoins éducatifs spécifiques de ces derniers, des écoles privilégiant des approches pédagogiques particulières ou des établissements situés à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail ;

- contrôle des écoles : pour participer au système, les écoles doivent satisfaire à certaines normes de qualité et d'efficacité ; à cet effet, elles peuvent être soumises à des évaluations périodiques pour garantir le respect de ces critères ;

- couverture des coûts : le chèque éducation ne couvre pas toujours la totalité des frais d'éducation, surtout dans les écoles privées où les frais peuvent être plus élevés que dans les écoles publiques ; dans ce cas, les parents sont tenus de couvrir la différence entre le montant du chèque et les frais réels, montant variable en fonction de l'école choisie.

• *Des applications diverses*

Nous avons recensé onze pays européens qui ont mis en place des formes de chèque éducation. Pour chacun d'eux, nous proposons une brève description de leurs modalités d'application[6].

- La Suède[7] apparaît en pionnier sur ce thème en instaurant dès 1992 un chèque éducation appelé *« chèque scolaire »* (*« skolcheck »*) ou *« bon scolaire »* (*« skolpeng »*). Le système suédois permet aux parents de choisir l'école de leur choix, qu'elle soit publique ou privée, et l'État finance une partie ou la totalité des frais de scolarité. Quant aux écoles, elles reçoivent des fonds en fonction du nombre d'élèves qu'elles accueillent. L'idée est d'encourager la concurrence entre les établissements pour offrir une éducation de qualité. Précisons que les écoles en Suède ont une certaine autonomie dans la manière dont elles organisent leur enseignement et leur programme scolaire ; cela leur permet d'adopter des approches pédagogiques spécifiques et de répondre à des besoins locaux et/ou particuliers. Notons enfin que les alternances politiques successives n'ont pas remis en cause ce système de *« voucher »,* manifestant d'une certaine façon un consensus en sa faveur.

- Le Danemark[8] offre, également depuis 1992, un chèque éducation (*« friskoleloven »*) aux parents pour soutenir l'éducation de leur(s) enfant(s) dans les écoles privées ou publiques. Les parents peuvent utiliser ce voucher pour payer tout ou partie des frais de scolarité.

- C'est en 1995 que les Pays-Bas[9] ont à leur tour instauré un système de financement de l'éducation fondé sur le chèque éducation dit *« voucher éducation »* (*« onderwijsvoucher »*). Les parents reçoivent ainsi une allocation mensuelle qu'ils peuvent utiliser pour payer les frais de scolarité des écoles privées ou publiques. Le montant de l'allocation dépend du nombre d'enfants et de leur âge.

---

[6] A titre complémentaire et pour information, nous indiquons pour chaque pays leur classement PISA 2018 en Mathématiques, Sciences et Lecture ; sans prétendre qu'il existerait quelque corrélation que ce soit entre ce dernier et l'existence de la liberté de choix des parents, c'est une façon de nous interroger sur l'intérêt porté à assurer un enseignement de qualité…

[7] Classement PISA 2018 : 17ème, 20ème et 11ème.

[8] Classement PISA 2018 : 13ème, 26ème et 19ème.

[9] Classement PISA 2018 : 9ème, 16ème et 27ème.

- C'est également en 1995 que la Norvège[10] a mis en place un système de chèque éducation (*« grunnskolepengen »*) qui permet aux parents de choisir entre les écoles publiques et privées. Les parents reçoivent un voucher qu'ils peuvent utiliser pour financer les frais de scolarité des écoles de leur choix.

- La Hongrie[11] a introduit, elle aussi en 1995, un système de chèque éducation (*« tanoda »*) permettant aux parents de choisir entre les écoles publiques et privées. Celles-ci reçoivent des fonds en fonction du nombre d'élèves inscrits.

- En Estonie[12], le chèque éducation, attribué sans conditions de ressources des parents depuis 1997, également appelé *« izglītības vouchers »,* est un programme qui vise à soutenir l'accès à l'éducation pour les enfants d'âge préscolaire et élémentaire. Il permet aux parents de bénéficier d'une aide financière pour inscrire leur(s) enfant(s) dans des établissements d'enseignement préscolaire et primaire de leur choix, qu'ils soient publics ou privés.

- La Pologne[13] à son tour a mis en place, en 1999, un système de chèque éducation qui permet aux parents de choisir entre les écoles publiques et privées. Les parents peuvent utiliser ce voucher pour payer les frais de scolarité des établissements de leur choix.

- La Belgique[14] a mis en place en 2000, dans sa partie flamande, un système de chèque éducation connu sous le nom de *« Groeipakket »* (ou *« paquet de croissance »*). Les parents reçoivent des vouchers pour soutenir les frais de garde des jeunes enfants et pour l'éducation des enfants d'âge scolaire. Le montant de l'allocation varie en fonction du revenu familial et du nombre d'enfants. Le chèque éducation a été introduit en 2008 en Wallonie, la région francophone de la Belgique, sous le nom de *« chèque école »*.

- C'est en 2002 que la Slovaquie[15] a mis en place un programme de chèque éducation pour donner aux parents la possibilité de choisir entre les écoles publiques et privées. C'est ici aussi en fonction du nombre d'élèves inscrits que ces écoles reçoivent des fonds.

- En Lettonie[16], le chèque éducation, créé en 2002, également appelé *« izglītības vouchers »,* est un programme qui vise à soutenir l'accès à l'éducation pour les enfants d'âge préscolaire et élémentaire. Il permet aux parents, sans conditions de ressources, de bénéficier d'une aide financière pour inscrire leur(s) enfant(s) dans des établissements d'enseignement préscolaire et primaire de leur choix, qu'ils soient publics ou privés.

- Le chèque éducation mis en place en 2011 en Lituanie[17] sous le nom de *« vouchers d'éducation » (« Švietimo čekis »*), est un programme qui vise à donner aux parents plus de choix en matière d'éducation en leur permettant d'utiliser des fonds publics pour inscrire leur(s) enfant(s) dans des écoles privées ou des établissements d'enseignement non publics. Le chèque éducation est accordé sous forme de bons monétaires que les parents peuvent utiliser pour payer les frais de scolarité dans l'établissement de leur choix.

Dans d'autres pays européens, l'expérience a pu être évoquée sans cependant aller jusqu'à être tentée. Pourtant, sans en faire un critère d'universalité, des

---

[10] Classement PISA 2018 : 19ème, 28ème et 20ème.
[11] Classement PISA 2018 : 37ème, 33ème et 34ème.
[12] Classement PISA 2018 : 8ème, 5ème et 5ème.
[13] Classement PISA 2018 : 10ème, 12ème et 10ème.
[14] Classement PISA 2018 : 15ème, 21ème et 23ème.
[15] Classement PISA 2018 : 33ème, 42ème et 42ème.
[16] Classement PISA 2018 : 25ème, 30ème et 31ème.
[17] Classement PISA 2018 : 36ème, 32ème et 35ème.

applications du principe existent dans d'autres continents sous des formes une nouvelle fois diverses et variées.

- Ainsi, il n'existe pas au Royaume-Uni[18] de programme de chèque éducation similaire à ceux mis en place dans de nombreux pays européens voire ailleurs dans le monde (cf. ci-après). Le système éducatif britannique est principalement fondé sur des écoles publiques (écoles d'État) financées par le gouvernement local et des écoles privées indépendantes. Les premières sont gratuites et ouvertes à tous les résidents britanniques, tandis que les secondes sont payantes. Il convient seulement de noter que le gouvernement britannique a mis en place divers programmes et politiques visant à accroître le choix et la diversité dans le système éducatif. Par exemple, il existe des programmes de bourses et d'aides financières pour permettre aux élèves de familles à faible revenu d'accéder à des écoles privées. De plus, il existe des initiatives telles que les académies et les *« free schools »,* qui sont des établissements autonomes financés par le gouvernement et offrant une plus grande flexibilité en termes de programmes d'études et de gestion.

- En ce qui concerne la France[19], le chèque éducation n'y est même plus discuté par les principales forces politiques en 2023. Il faut remonter aux années 2009-2010 pour trouver trace d'une mise à l'ordre du jour sous la forme d'une question écrite sur ce sujet que le député du Nord Christian Vanneste pose au ministre de l'éducation nationale de l'époque, Luc Chatel. Ce dernier lui a répondu que *« le chèque scolaire n'est pas conforme à la conception française de la liberté d'enseignement »,* vision qui semble assumée encore aujourd'hui, le président Emmanuel Macron déclarant en août 2023 dans *Le point,* considérant que c'est dans les salles de classe « *que se murmure la France et que s'apprennent nos valeurs »,* que l'école est devenue un sujet « *régalien* ».

La question reste plus ouverte ailleurs.

- C'est ainsi, pour prendre des exemples non européens, que la Colombie[20] a mis en place, en 2001, un système de chèque éducation appelé *« Bono de la Equidad Educativa »,* également connu sous le nom de *« chèque éducation »* ou *« bon éducation »* visant à soutenir l'accès à l'éducation dans les établissements d'enseignement privés pour les familles défavorisées ou à faible revenu.

- De même, nous pouvons mentionner deux pays extra-européens qui ont instauré une forme de chèque éducation sans conditions de ressources des parents, ce qui est rare.

- C'est le cas de la Nouvelle-Zélande[21] où le système de chèque éducation, connu sous le nom d'*« education and training vouchers »,* est conçu, depuis 1989, pour soutenir les élèves en difficulté scolaire ou ayant des besoins éducatifs spéciaux ; les chèques éducation sont attribués aux élèves de 16 ans et plus pour leur permettre de suivre des programmes de formation professionnelle ou des cours d'éducation spéciale.

- De même, en Corée du Sud[22], le système de chèque éducation, également appelé *« bon éducation »* (교육비 지원), offre depuis 1994 une aide financière aux familles ayant des enfants d'âge préscolaire et élémentaire qui reçoivent un montant fixe pour aider à couvrir les frais de scolarité et autres coûts éducatifs.

---

[18] Classement PISA 2018 : 18ème, 15ème et 15ème.
[19] Classement PISA 2018 : 26ème, 25ème et 24ème.
[20] Classement PISA 2018 : 70ème, 63ème et 59ème.
[21] Classement PISA 2018 : 28ème, 13ème et 12ème.
[22] Classement PISA 2018 : 7ème, 8ème et 9ème.

- Aux USA[23] enfin, c'est l'hétérogénéité des existants qui doit être relevée. Ainsi, le chèque éducation, également connu sous le nom de *« voucher scolaire »,* est une politique éducative qui permet aux parents d'utiliser des fonds publics pour financer les frais de scolarité de l'établissement de leur choix, qu'il s'agisse d'une école publique, privée ou religieuse. Il convient surtout de noter que l'implémentation du chèque éducation peut varier d'un État à l'autre car la responsabilité de l'éducation est principalement dévolue aux gouvernements étatiques et locaux. Par conséquent, certains États ont mis en place des programmes de chèque éducation[24] tandis que d'autres ne l'ont pas fait.

Cette note ayant pour principal objectif de décrire une mesure susceptible de répondre aux besoins des familles en matière d'éducation de leur(s) enfant(s), mesure qui peut prendre diverses formes dans des contextes culturels différents ce qui est un gage d'universalité, il ne nous appartient pas de faire quelque recommandation que ce soit si ce n'est, en guise de conclusion, de nous risquer à une synthèse en forme de résumé.

• *Synthèse et conclusion*

Le premier et principal objectif du chèque éducation est de rendre la liberté aux parents de choisir la *« philosophie »* de l'enseignement dispensé à leur(s) enfant(s), et donc l'établissement scolaire, sans qu'ils en soient financièrement pénalisés. Il est globalement atteint.

La question pertinente est ensuite de savoir si ce dispositif, qui crée une concurrence entre les établissements (publics et privés) augmente globalement le niveau scolaire des élèves. Nous devons alors préciser que cette question est très controversée. Elle est d'ailleurs extrêmement difficile à trancher. En effet, ce dispositif n'est généralement pas étendu sur un territoire de manière générale tandis que les mesures et les choix des critères du niveau des élèves auraient dû être effectués au moment de sa mise en place. Même si ce constat n'est naturellement pas conclusif, nous pouvons néanmoins noter que les pays ayant instauré le chèque éducation ont globalement des résultats PISA satisfaisants et qu'il n'y a pas de tendance au retour en arrière.

Enfin, même si ce n'est absolument pas la tendance en France aujourd'hui comme nous l'avons signalé, le chèque éducation serait un des rares moyens de décongeler intelligemment le *« Mammouth »*. La fin du monopole étatique de la conception des programmes et la concurrence entre établissements permettrait à des générations d'élèves d'éviter d'être les cobayes de nombreuses expériences pédagogiques dont l'intérêt pour eux tarde à se manifester quand il ne s'agit pas de se substituer à la responsabilité des parents[25]. Ainsi, ces derniers, si toutefois ils le souhaitent, pourront choisir un projet pédagogique adapté à leur enfant et porté par une équipe et un directeur d'établissement disposant d'une large autonomie.

---

[23] Classement USA PISA 2018 : 38ème, 19ème et 14ème.

[24] C'est le cas des onze États suivants : Arizona (1997), Floride (1999), Géorgie (2007), Indiana (2011), Louisiane (2008), Mississippi (2010), Caroline du Nord (2014), Ohio (2005), Oklahoma (2011), Utah (2005) et Wisconsin (1990), avec entre parenthèses la date de mise en place.

[25] Sans prétention à l'exhaustivité et sous bénéfice d'inventaire, citons pour illustration : méthode globale pour la lecture, toujours utilisée depuis 40 ans, mathématiques dites modernes dans les années 1970 (et retirées des programmes peu après) et bien pire, si cela est possible, le conditionnement sur l'écologie et le climat, la théorie des genres, l'apprentissage de la sexualité, l'entrée des LGBT++ et des drag-queens dans les écoles par le biais d'associations militantes.